RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00127
Numéro SIREN : 397 471 822
Nom ou dénomination : EURO DISNEY ASSOCIES SAS

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2020 sous le numéro de dépôt 529

Euro Disney Associés S.A.S.
Société par actions simplifiée au capital de 1.185.978.998,36 euros
Siège social : 1, rue de la Galmy 77700 Chessy (Seine et Marne)

397 471 822 R.C.S. MEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 13 JANVIER 2020

RESOLUTION VOTEE D'AFFECTATION DU RESULTAT

REÇU LE
20 JAN. 2020
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX
N° de Répertoire :

DEUXIEME DECISION

Les associés,

statuant à titre ordinaire,

décident d'affecter le résultat net de l'exercice, qui est un bénéfice de 23 133 223 euros, de la manière suivante :

- 1 156 661 euros au crédit du poste *Réserve légale*
- 21 976 562 euros au crédit du poste *Report à nouveau*

Les associés reconnaissent qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme à l'original

Natacha Rafalski

par Mme Natacha Rafalski, Présidente

20 JAN 20

Euro Disney Associés SAS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 septembre 2019)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Caderas Martin
43 rue de Liège
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 septembre 2019)

Aux Associés
Euro Disney Associés SAS
1 rue de la Galmy
77700 CHESSY

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Euro Disney Associés SAS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans

leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures

d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 6 décembre 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	Caderas Martin
Thierry Leroux	Fabrice Vidal

EURO DISNEY ASSOCIES S.A.S. – COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2019

BILAN ACTIF 2

BILAN PASSIF 3

COMPTE DE RESULTAT 4

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 5

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE 5
2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 5
3. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES 6
4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 10
5. TITRES DE PARTICIPATION 11
6. PRETS 12
7. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES 12
8. STOCKS 13
9. CREANCES SUR LES SOCIETES LIEES 13
10. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES 13
11. AUTRES CREANCES 14
12. CAPITAUX PROPRES 15
13. PROVISIONS 16
14. DETTES FINANCIERES 18
15. DETTES ENVERS LES SOCIETES LIEES HORS DETTES FINANCIERES 18
16. FOURNISSEURS, DETTES SOCIALES ET FISCALES ET AUTRES DETTES 19
17. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE 19
18. RESULTAT D'EXPLOITATION 20
19. RESULTAT FINANCIER 21
20. RESULTAT EXCEPTIONNEL 21
21. IMPOT SUR LES SOCIETES / CREDITS D'IMPOTS 22
22. ENGAGEMENTS LIES AUX CONTRATS DE LOCATION ET AUTRES ENGAGEMENTS 22
23. RISQUES DE MARCHE 24
24. PERSONNEL 24
25. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 25

BILAN ACTIF

(en millions d'euros)	Note	Aux 30 septembre 2019 Montants bruts	Amortissements et provisions	**Montants nets**	2018 Montants nets
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	4.	276	(214)	**63**	68
Immobilisations corporelles	4.				
Terrains et agencements de terrains		314	(161)	**153**	152
Constructions		1 720	(1 233)	**488**	462
Agencements, installations, matériels et mobilier professionnel		888	(678)	**210**	207
Autres		55	(42)	**14**	10
Constructions en cours		252	-	**252**	122
Immobilisations financières					
Titres de participation	5.	803	(245)	**558**	505
Prêts	6.	-	-		5
Autres immobilisations financières	7.	3	-	**3**	2
		4 312	**(2 572)**	**1 740**	1 533
Actif circulant					
Stocks	8.	64	(4)	**60**	56
Créances					
Sociétés liées	9.	128	-	**128**	104
Clients et comptes rattachés	10.	46	-	**46**	39
Autres	11.	150	-	**150**	159
Disponibilités		244	-	**244**	77
Charges constatées d'avance		10	-	**10**	13
		642	**(4)**	**638**	448
Total actif		**4 954**	**(2 577)**	**2 378**	1 981

Les notes jointes font partie intégrante des comptes annuels.

BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	Note	Aux 30 septembre 2019	2018
Capitaux propres			
Capital		**1 186**	917
Primes d'émission		**108**	108
Primes de fusion		**49**	49
Réserve légale et report à nouveau		**247**	(8)
Résultat de l'exercice		**23**	255
	12.	**1 613**	1 321
Provisions	13.	**149**	123
Dettes			
Dettes financières	14.	**-**	1
Sociétés liées	15.	**74**	56
Fournisseurs et comptes rattachés	16.	**234**	204
Dettes fiscales et sociales	16.	**192**	169
Autres dettes	16.	**35**	32
		534	462
Produits constatés d'avance	17.	**82**	75
Total passif		**2 378**	1 981

Les notes jointes font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTE DE RESULTAT

(en millions d'euros)	Note	Exercice 2019	2018
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires		**1 768**	1 662
Production immobilisée		**336**	197
Reprises sur provisions et transferts de charges		**18**	18
Autres produits		**31**	29
		2 154	1 906
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises et autres, variation de stocks		**203**	208
Autres achats et charges externes		**843**	681
Impôts et taxes		**56**	52
Salaires et traitements		**538**	509
Charges sociales		**219**	207
Dotations aux amortissements		**122**	112
Dotations aux provisions		**32**	19
Autres		**107**	98
		2 120	1 886
Résultat d'exploitation	18.	**34**	20
Produits financiers			
Intérêts et produits assimilés		**-**	4
Différences positives de change		**2**	-
Autres, reprises de provisions		**26**	200
		29	204
Charges financières			
Dépréciation de titres de participation et de créances sur participations		**31**	26
Intérêts et charges assimilées		**-**	7
Différences négatives de change		**1**	1
		33	34
Résultat financier	19.	**(4)**	170
Résultat courant		**30**	190
Résultat exceptionnel	20.	**(7)**	63
Impôt sur les sociétés / Crédits d'impôts	21.	**-**	2
Résultat net		**23**	255

Les notes jointes font partie intégrante des comptes annuels.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Euro Disney Associés S.A.S. (la "Société") est la maison mère et principale société d'exploitation du groupe Euro Disney, composé de la Société et de ses filiales (le "Groupe"). Le Groupe a commencé l'exploitation commerciale du Parc Disneyland® le 12 avril 1992, jour de l'ouverture officielle. Le Groupe exploite également le Parc Walt Disney Studios®, qui a ouvert ses portes au public le 16 mars 2002 (collectivement avec le Parc Disneyland®, les "Parcs à Thèmes"), un important complexe hôtelier comprenant sept hôtels (les "Hôtels") représentant environ 5 800 chambres, deux centres de congrès, le centre de divertissements Disney Village® et le Golf Disneyland® (le "Golf"), collectivement le "Site". Le Groupe gère également le développement immobilier et l'extension des infrastructures des terrains proches du Site.

Au 30 septembre 2019, la Société est détenue à 50 % par EDL S.N.C. Corporation ("EDL SNC") et à 50 % par Euro Disney Investments Inc. ("EDI"), deux sociétés indirectement détenues à 100 % par The Walt Disney Company ("TWDC"). La Société est consolidée par TWDC, une société de droit américain, basée à Burbank, Californie (Etats-Unis d'Amérique).

La Société est propriétaire des Parcs à thèmes, du Disneyland® Hotel, du Disney's Davy Crockett Ranch, du Golf et des terrains sous-jacents. EDL Hotels S.A.S. ("EDLH"), filiale de la Société, est propriétaire des cinq autres hôtels, des deux centres de congrès situés au Disney's Hôtel New York® et à l'hôtel Disney's Newport Bay Club, du centre de divertissements Disney Village® et des terrains sur lesquels ils se situent.

L'exercice social de la Société commence le 1er octobre d'une année donnée et se termine le 30 septembre de l'année suivante. Pour les besoins de ces comptes annuels, l'exercice social d'une année donnée (l' "Exercice") désigne l'exercice clos au cours de ladite année (à titre d'exemple, l'Exercice 2019 désigne l'exercice clos le 30 septembre 2019).

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

2.1. PLAN DE DEVELOPPEMENT DU PARC WALT DISNEY STUDIOS®

Le 27 février 2018, TWDC a annoncé un plan de développement pluriannuel de 2 milliards d'euros pour le Site. Ce plan prévoit une transformation du Parc Walt Disney Studios, incluant trois nouvelles zones thématiques dédiées aux univers de *Marvel*, *La Reine des Neiges* et *Star Wars*.

Au cours de l'Exercice 2019, les coûts encourus au titre de ce projet ont notamment été financés par le biais d'une augmentation de capital (voir Note 2.2 "Opérations sur le capital de la Société" pour plus d'informations).

2.2. OPERATIONS SUR LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2018, les actionnaires de la Société ont notamment conféré au représentant légal une délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital de 269 millions d'euros. Ayant fait usage de cette délégation de compétence le 10 décembre 2018, la Présidente a procédé à ladite augmentation de capital qui s'est traduite par la création et l'émission de 2 067 752 799 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,13 euro chacune, souscrites par EDL SNC et EDI.

Ces actions nouvelles ont été intégralement libérées en plusieurs fois sur appels de fonds de la Présidente, au cours de l'Exercice 2019. Pour plus d'informations sur les mouvements de capitaux propres, voir le tableau de la Note 12. "Capitaux propres".

3. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1. REGLES GENERALES

Les comptes de la Société sont établis en conformité avec le Plan Comptable Général et les règles et principes comptables applicables en France.

3.2. RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La Société suit, pour ses principaux secteurs d'activité, des principes de reconnaissance du chiffre d'affaires adaptés aux caractéristiques de ces secteurs. Le chiffre d'affaires des activités touristiques est reconnu lorsque tous les critères suivants sont remplis :

- le transfert au client des risques et avantages liés à la propriété a eu lieu,
- la Société n'est plus impliquée dans le contrôle effectif du bien cédé,
- le montant du chiffre d'affaires et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

Pour le secteur des activités de développement immobilier, le chiffre d'affaires est enregistré pour les ventes de terrains à la conclusion de chaque acte notarié, alors que le chiffre d'affaires lié aux contrats de services et aux baux à construction est reconnu lorsque le service est rendu.

3.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement à des logiciels, des coûts de production de spectacles et de films pour les attractions des Parcs à Thèmes et à un fonds de commerce.

Les immobilisations corporelles correspondent à des terrains, des infrastructures, des bâtiments, des attractions, des agencements, des installations, du matériel et du mobilier professionnels.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les charges financières liées à la production des immobilisations étaient incorporées dans leur coût en utilisant un taux d'intérêt moyen pondéré basé sur l'ensemble des emprunts. Ce mécanisme a pris fin en août 2018, suite à la conversion des emprunts en capital et au remboursement de la ligne de crédit accordée par TWDC.

Les projets en cours sont immobilisés lorsque leur faisabilité technique et économique a pu être établie.

Les dotations aux amortissements sont enregistrées en charges d'exploitation.

Approche par composants

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon l'approche par composants. Cette méthode consiste à identifier séparément les composants d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation afin de les amortir séparément sur leur durée d'utilité respective.

Les dépenses ultérieures destinées au remplacement du composant d'une immobilisation corporelle donnée sont capitalisées et le composant remplacé est mis au rebut. Toute dépense ultérieure, autre que les dépenses améliorant de manière significative la durée de vie ou l'utilité de l'actif concerné, sera constatée en charges lorsqu'elle sera encourue.

L'approche par composants d'une immobilisation corporelle donnée peut être revue après sa comptabilisation initiale. Dans ce cas, les composants nouvellement identifiés sont enregistrés séparément et amortis sur leur durée d'utilité restante.

Amortissements

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

	Durées d'utilisation estimées
Immobilisations incorporelles [1]	2 à 25 ans
Ouvrages d'infrastructures	20 à 40 ans
Bâtiments et attractions	10 à 40 ans
Agencements, installations, matériels et mobilier professionnels	2 à 25 ans

[1] *Conformément aux dernières règles relatives à l'amortissement des fonds de commerce dans les comptes sociaux, la Société amortit le fonds de commerce sur 10 ans à compter du 1er octobre 2016.*

Dépréciation d'actifs

Un test de dépréciation est effectué par la Société lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation. Dans ce cas, la Société compare la valeur comptable de ses actifs immobilisés à leur valeur recouvrable, qui est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité.

La juste valeur correspond aux montants qui seraient reçus de la vente des actifs immobilisés, diminués des coûts estimés de cette vente entre parties bien informées, consentantes et indépendantes.

La valeur d'utilité est généralement déterminée en calculant la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation des actifs immobilisés sur la base d'hypothèses retenues par la Société. L'analyse de la valeur actuelle est sensible aux estimations de la Société relatives au taux d'actualisation, à la croissance du chiffre d'affaires et aux dépenses d'investissements.

Si la valeur recouvrable des actifs immobilisés s'avère inférieure à leur valeur comptable, la Société comptabilise alors une perte de valeur pour la différence.

Pour les besoins de ces tests, les actifs sont regroupés à un niveau auquel les flux de trésorerie de ces actifs sont indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs; ce qui constitue des unités génératrices de trésorerie ("UGT"). La Société dispose d'une UGT significative qui concerne l'ensemble des flux de trésorerie provenant de l'exploitation et du développement du Site.

3.4. TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition diminuée de leurs dépréciations éventuelles.

La Société effectue chaque année une évaluation de la valeur d'utilité de ses titres de participation. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur comptable, une provision est constituée à hauteur de la différence constatée. La valeur d'utilité s'apprécie pour chaque filiale (compte tenu de la situation de ses propres filiales et participations) en fonction de divers critères, tels que ses capitaux propres, la valeur actualisée de ses flux de trésorerie futurs prévus, le caractère stratégique de la participation détenue, ainsi que ses perspectives de rentabilité.

3.5. STOCKS

Les stocks sont comptabilisés au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur nette de réalisation.

Les coûts d'acquisition sont déterminés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré et comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les stocks peuvent ne pas être recouvrables s'ils ont été endommagés, s'ils sont devenus complètement ou partiellement obsolètes ou si leur prix de vente a subi une baisse. Les stocks sont alors dépréciés pour les ramener à leur valeur nette de réalisation.

3.6. CREANCES

Les créances sont des actifs à échéance fixe ou déterminable. A la date de transaction, les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles sont ensuite comptabilisées au coût amorti, déduction faite de toute provision pour dépréciation. Les provisions pour dépréciation sont évaluées au cas par cas sur la base d'une estimation du risque de crédit réalisée par la direction.

3.7. OPERATIONS EN DEVISES

La Société effectue des opérations libellées en devises. Ces opérations sont enregistrées en euros au dernier cours de change en vigueur à la fin du mois précédant leur comptabilisation. Les dettes, créances et comptes bancaires en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de change de fin d'Exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à la clôture de l'Exercice est inscrite au bilan. Les gains latents sont inscrits au passif dans le poste *Autres dettes*. Les pertes latentes sont inscrites à l'actif dans le poste *Autres créances* et font l'objet d'une provision (inscrite dans le poste *Provisions* du bilan).

La Société enregistre les pertes et gains de change sur créances et dettes commerciales en résultat d'exploitation.

La Société ne dispose pas d'instruments de couverture de ses opérations libellées en devises. La Société n'a pas de couverture de juste valeur ou d'investissements nets dans des activités à l'étranger.

3.8. PROVISIONS

La Société constate une provision lorsqu'elle a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation. Elles sont évaluées sur la base des faits et circonstances présents et sur la meilleure estimation faite par la direction des risques associés et incertitudes.

3.9. ACTIFS FAISANT L'OBJET DE CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Conformément aux règles comptables françaises, aucune immobilisation n'est constatée dans les comptes de la Société concernant les biens pris en crédit-bail même si la Société exerce un contrôle sur ces biens. Les dépenses, loyers ou redevances, sont comptabilisées en *Charges d'exploitation* pendant la période couverte par le contrat.

En cas d'exercice d'une option d'achat par la Société, le bien est inscrit à l'actif du bilan pour son coût d'acquisition. Le bien est alors amorti sur sa durée d'utilisation appréciée à la date de levée de l'option.

3.10. ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE ET INDEMNITES ASSIMILEES

La Société procure à son personnel des avantages liés à la retraite en utilisant des plans à cotisations définies et des plans à prestations définies.

Tous les employés de la Société cotisent à des caisses de retraite conformément à la réglementation française, ainsi qu'à une caisse de retraite complémentaire. Les salariés cadres cotisent également à une caisse de retraite par capitalisation. Les cotisations sont versées aux caisses de retraite par la Société et les employés. La part patronale de ces cotisations est constatée en charges lorsqu'elle est encourue. La Société n'a pas d'engagement futur portant sur ces avantages.

Indépendamment des cotisations aux caisses de retraite telles que décrites ci-dessus, la Société procure également des plans à prestations définies, en vertu des conventions collectives qui prévoient des indemnités de départ allant d'un demi mois à quatre mois de salaire brut pour les employés quittant la Société pour cause de départ à la retraite. L'engagement lié aux indemnités de départ à la retraite, déterminé par des actuaires indépendants, est comptabilisé en *Provisions*. Les modifications d'hypothèses actuarielles et les effets d'expérience donnent lieu à des écarts actuariels qui sont intégralement constatés en *Dotations aux provisions* lors de l'Exercice de leur survenance. Le calcul actuariel de l'engagement lié à cet avantage est effectué annuellement en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future de l'employé, le niveau de rémunération futur ainsi que l'espérance de vie. Le coût des services rendus et le coût lié à l'actualisation de l'engagement sont enregistrés en *Dotations aux provisions* (voir Note 13.1. "Indemnités de départ à la retraite").

3.11. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en *Produits d'exploitation* dès qu'elles sont octroyées et certaines quant à leur montant.

3.12. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement, obtenues en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées, sont comptabilisées dès signature de l'accord au passif du bilan, sauf s'il existe une clause résolutoire, auquel cas elles sont constatées directement en *Produits exceptionnels*. Lorsque les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif du bilan, une reprise de la subvention d'investissement s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise ou créée.

3.13. COUTS PUBLICITAIRES

Les coûts publicitaires sont comptabilisés en charges lorsqu'ils surviennent, sauf pour les coûts de diffusion liés aux campagnes publicitaires qui sont reconnus sur la période des campagnes correspondantes.

3.14. RESULTAT EXCEPTIONNEL

La Société comptabilise en résultat exceptionnel les produits et charges qui ne sont pas liés à l'exploitation courante de la Société.

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les mouvements d'immobilisations incorporelles et corporelles au titre de l'Exercice 2019 sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 septembre 2018	Augmentations	Diminutions	Transferts	**30 septembre 2019**
Immobilisations incorporelles	271	-	(5)	10	**276**
Terrains et agencements de terrains	315	-	(9)	8	**314**
Constructions	1 670	-	(24)	75	**1 720**
Agencements, installations, matériels et mobilier professionnels	866	-	(31)	53	**888**
Autres	49	-	(2)	8	**55**
Constructions en cours	122	347	(63)	(154)	**252**
Total montants bruts	3 293	**347**	**(133)**	-	**3 505**
Immobilisations incorporelles	(203)	(15)	5	-	**(214)**
Terrains et agencements de terrains	(163)	(6)	9	-	**(161)**
Constructions	(1 208)	(47)	23	-	**(1 233)**
Agencements, installations, matériels et mobilier professionnels	(659)	(49)	30	-	**(678)**
Autres	(39)	(5)	2	-	**(42)**
Amortissements cumulés et dépréciation d'actifs	(2 272)	**(122)**	**68**	-	**(2 328)**
Total montants nets	1 021	**224**	**(66)**	-	**1 178**

Les *Constructions en cours* s'élèvent à 252 millions d'euros au 30 septembre 2019 contre 122 millions d'euros au 30 septembre 2018. Cette augmentation reflète les investissements liés au plan de développement du Parc Walt Disney Studios, à des projets informatiques et aux nouvelles festivités saisonnières.

Au 30 septembre 2019, il n'y a pas d'hypothèques ou de nantissements sur les immobilisations de la Société.

Dépréciation d'actifs

Au 30 septembre 2019, la Société estime qu'il n'existe pas d'indicateur de dépréciation par rapport à l'exercice précédent. Elle n'a donc pas effectué de test de dépréciation de ses immobilisations corporelles et incroporelles, nettes des amortissements et provisions.

5. TITRES DE PARTICIPATION

Les *Titres de participation* au 30 septembre 2019 sont présentés ci-dessous :

(en milliers d'euros)	% de participation directe	Valeur brute des titres de participation	Dépréciation des titres de participation	**Valeur nette des titres de participation**
EDLH	100	709 042	(213 042)	**496 000**
Val d'Europe Promotion S.A.S.	100	84 000	(30 454)	**53 546**
Euro Disney Vacances S.A.S.	100	10 000	(1 539)	**8 461**
ED Spectacles S.A.R.L.	80	49	(23)	**26**
SNC Villages Nature Hébergements I	50	8	(8)	**-**
SNC Villages Nature Equipements I	50	8	(8)	**-**
SNC Villages Nature Hébergements II	50	8	(1)	**7**
SNC Villages Nature Equipements II	50	8	-	**8**
S.E.T.E.M.O. Imagineering S.A.R.L.	100	8	-	**8**
Villages Nature Management S.A.R.L.	50	15	(14)	**1**
Convergence Achats S.A.R.L.	33	3	-	**3**
		803 149	(245 089)	**558 060**

Au 30 septembre 2019, comme au 30 septembre 2018, la valeur brute des titres de participation de la Société dans EDLH s'élève à 709 millions d'euros.

Au 30 septembre 2017, les titres de participation de la Société dans EDLH étaient dépréciés en totalité. Au cours de l'Exercice 2018, un expert indépendant avait valorisé les titres d'EDLH à 496 millions d'euros. Cette valorisation reposait sur une estimation de la juste valeur de marché de cette entité. En conséquence, au 30 septembre 2018, la Société avait comptabilisé une reprise de provision pour titres à hauteur de 195 millions d'euros afin de ramener la valeur nette comptable des titres de participation dans EDLH à leur juste valeur. Au 30 septembre 2019, la Société estime que les hypothèses de valorisation de ses titres de participation dans EDLH n'ont pas évolué de manière significative et n'a donc pas modifié la provision pour dépréciation de titres.

Au 30 septembre 2019, la valeur brute des titres de participation de la Société dans Val d'Europe Promotion S.A.S s'élève à 84 millions d'euros suite à une augmentation de capital par incorporation de créances mise en œuvre par la Société au cours de l'Exercice 2019 pour ce même montant. La valeur brute des titres de participation de la Société dans Val d'Europe Promotion S.A.S. restant inférieure à la valeur des capitaux propres de cette société au 30 septembre 2019, la Société a constaté une provision pour titres à hauteur de la différence, soit un montant de 30 millions d'euros (voir Note 9. "Créances sur les sociétés liées" pour plus d'informations).

Au 30 septembre 2019, la valeur brute des titres de participation de la Société dans SNC Villages Nature Hébergements I et SNC Villages Nature Equipements I s'élève à 8 milliers d'euros pour chacune de ces entités. Ces titres de participation sont dépréciés en totalité au 30 septembre 2019. De plus, au 30 septembre 2018, la Société avait constaté une provision relative à sa quote-part dans les capitaux propres négatifs de ces entités pour un montant de 33 millions d'euros. Pour plus d'informations sur cette provision, voir la Note 13.2."Provision de la quote-part des capitaux propres négatifs de SNC Villages Nature Hébergements I et SNC Villages Nature Equipements I".

Dans le cadre du projet Villages Nature, une destination éco-touristique développée conjointement avec le groupe Pierre & Vacances – Center Parcs, la Société a accordé des garanties à certaines de ses filiales directes et indirectes. Pour plus d'informations sur ces garanties, voir Note 22.2.2. "Passifs éventuels relatifs à Villages Nature".

Au 30 septembre 2019, aucun autre aval ni garantie n'a été donné par la Société à ses filiales.

Des informations complémentaires relatives aux filiales de la Société au 30 septembre 2019 et pour l'Exercice 2019 sont présentées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Capital social	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Bénéfice / (perte) de l'Exercice 2019	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés
EDLH	290 671	239 696	430 371	(31 853)	119 761
Euro Disney Vacances S.A.S.	10 000	8 461	1 006 354	(852)	-
Val d'Europe Promotion S.A.S.	84 000	53 546	258	(4 873)	8 216
ED Spectacles S.A.R.L.	40	32	3 811	-	-
SNC Villages Nature Hébergements I	15	(34 958)	3 557	(3)	-
SNC Villages Nature Equipements I	15	(31 868)	1 059	(209)	-
SNC Villages Nature Hébergements II	15	13	-	(2)	-
SNC Villages Nature Equipements II	15	15	-	-	-
S.E.T.E.M.O. Imagineering S.A.R.L.	8	137	4 021	-	-
Villages Nature Management S.A.R.L.	0	1	-	1	-
Convergence Achats S.A.R.L.	11	1 706	2 301	(126)	-

6. PRETS

Au 30 septembre 2019, la Société n'a plus de *Prêts*.

Au 30 septembre 2018, les *Prêts* se composaient exclusivement d'un montant de 5 millions d'euros consenti à la société SNC Nature Hébergements 1. Ce prêt portait intérêts au taux de 5 % et a été remboursé au cours de l'Exercice 2019. La société SNC Nature Hébergements 1, créée en mai 2014 dans le cadre du projet Villages Nature, est détenue à 12,5 % par Val d'Europe Promotion S.A.S., filiale détenue à 100 % par la Société.

7. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Aux 30 septembre 2019 et 2018, les *Autres immobilisations financières* s'élèvent respectivement à 3 millions d'euros et 2 millions d'euros. Elles se composent principalement de dépôts et cautionnements.

8. STOCKS

Les *Stocks* aux 30 septembre 2019 et 2018 sont présentés ci-dessous :

	30 septembre	
(en millions d'euros)	**2019**	2018
Marchandises, nourriture et boissons	**42**	41
Fournitures	**17**	15
Terrains	**4**	4
Total montants bruts	**64**	60
Provision pour dépréciation	**(4)**	(4)
Total montants nets	**60**	56

9. CREANCES SUR LES SOCIETES LIEES

Les *Créances sur les sociétés liées* aux 30 septembre 2019 et 2018 sont présentées ci-dessous, nettes des éventuelles provisions pour dépréciation :

	30 septembre	
(en millions d'euros)	**2019**	2018
EDLH	**120**	61
Val d'Europe Promotion S.A.S.	**8**	43
	128	104

La créance due par EDLH porte principalement sur la facturation de dépenses d'exploitation liées à l'activité d'EDLH qui exploite cinq des Hôtels du Groupe et le Disney Village®.

La créance due par Val d'Europe Promotion S.A.S. porte principalement sur des avances de trésorerie aux sociétés liées à la construction et à l'exploitation de Villages Nature. Cette créance a diminué de 35 millions d'euros au cours de l'Exercice 2019 à la suite d'une augmentation de capital de Val d'Europe Promotion S.A.S. réalisée par incorporation de créances pour un montant de 84 millions d'euros (voir Note 5. Titres de participations), partiellement compensée par une reprise de provisions pour dépréciation de 26 millions d'euros et par de nouvelles avances de trésorerie consenties au cours de l'Exercice 2019.

10. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les *Clients et comptes rattachés* représentent 46 millions d'euros, dont 15 millions d'euros de produits à recevoir. Ce poste représente principalement les créances de la Société à l'égard des tours opérateurs et des agents de voyages ou des consommateurs individuels relatives à des ventes de billets d'entrée dans les Parcs à Thèmes, de nuitées d'Hôtels, de location de salles de conférence et d'autres services proposés. Il inclut également les créances liées aux contrats de partenariat et aux ventes de terrains dans le cadre de l'activité de la Société. Aux 30 septembre 2019 et 2018, la provision pour dépréciation des créances douteuses s'élève respectivement à 350 milliers d'euros et 438 milliers d'euros. Au 30 septembre 2019, les clients et comptes rattachés comprennent 5 millions d'euros de créances supérieures à un an.

11. AUTRES CREANCES

Les *Autres créances* aux 30 septembre 2019 et 2018 sont présentées ci-dessous :

	30 septembre	
(en millions d'euros)	**2019**	2018
Crédit d'impôt (CICE)	**85**	99
TVA	**36**	32
Autres créances	**29**	28
	150	159

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi ("CICE") est un crédit d'impôt sur les sociétés accordé par l'administration fiscale de janvier 2013 à décembre 2018. Il est calculé sur la base d'un pourcentage des salaires bruts inférieurs à une limite définie et est comptabilisé en déduction des charges de personnel dans le *Compte de résultat*. La Société n'ayant pas comptabilisé de charge d'impôt sur les sociétés au cours des Exercices 2013 à 2019, le CICE constaté au titre d'un exercice donné sera soit déduit, le cas échéant, d'un paiement de l'impôt sur les sociétés au cours des trois exercices suivants, soit payé par l'administration fiscale. La créance de CICE relative à l'année 2014 d'un montant de 18 millions d'euros a été réglée au cours de l'Exercice 2019. La créance de CICE relative à l'année 2015 s'élève à 19 millions d'euros avec une échéance inférieure à un an. Le CICE a été supprimé au 1er janvier 2019. Les créances antérieures à cette date restent remboursables.

Au 30 septembre 2019, les autres créances comprennent des avances et acomptes versés aux fournisseurs pour un montant de 15 millions d'euros. Les autres créances ne comprennent pas d'échéance supérieure à un an.

12. CAPITAUX PROPRES

Les mouvements de capitaux propres au titre des Exercices 2019 et 2018 sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros, à l'exception du nombre d'actions et de leur valeur nominale)	Nombre d'actions émises	Capital	Primes d'émission	Primes de fusion	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat	Capitaux propres
Au 30 septembre 2017	***4 073 994 378***	**1 204**	**141**	**-**	**-**	**(1 466)**	**(14)**	**(135)**
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	(14)	14	-
Augmentations de capital - Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juillet 2018	*4 821 821 172*	1 424	-	-	-	-	-	**1 424**
Réduction du capital social par diminution de la valeur nominale en contrepartie du report à nouveau déficitaire	-	(1 472)	-	-	-	1 472	-	-
Impacts des fusions-absorptions de 2018	*(1 840 652 977)*	(239)	(33)	49	-	-	-	**(223)**
Résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018	-	-	-	-	-	-	255	255
Au 30 septembre 2018	***7 055 162 573***	**917**	**108**	**49**	**-**	**(8)**	**255**	**1 321**
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	12	243	(255)	-
Augmentation de capital en numéraire souscrite par EDL SNC et EDI	*2 067 752 799*	269	-	-	-	-	-	**269**
Résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019	-	-	-	-	-	-	23	23
Au 30 septembre 2019	***9 122 915 372***	**1 186**	**108**	**49**	**12**	**235**	**23**	**1 613**

12.1. CAPITAL SOCIAL

Aux 30 septembre 2019 et 2018, le capital social de la Société s'établissait respectivement à 1 185 978 998,36 euros divisé en 9 122 915 372 actions et 917 171 134,49 euros divisé en 7 055 162 573 actions.

L'évolution du capital social au cours de l'Exercice 2019 est décrite en détails dans la Note 2.2. "Opérations sur le capital de la Société". Pour plus d'informations sur les opérations sur le capital de la Société mises en œuvre au cours de l'Exercice 2018, se reporter au comptes annuels 2018 de la Société.

12.2. ACTIONNARIAT

Au 30 septembre 2019, EDL S.N.C. et EDI, filiales indirectes de TWDC, détiennent chacune 50 % du capital social de la Société.

13. PROVISIONS

Les mouvements de provisions au titre de l'Exercice 2019 sont présentés ci-dessous :

				Reprises		
(en millions d'euros)	Note	30 septembre 2018	Dotations	avec objet	sans objet	**30 septembre 2019**
Indemnités de départ à la retraite	13.1	81	21	(1)	-	**101**
Provision de la quote-part des capitaux propres négatifs de SNC Villages Nature Hébergement I	13.2	33	-	-	-	**33**
Autres	13.3	9	11	(4)	(2)	**15**
		123	32	(5)	(2)	**149**

13.1. INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les obligations en matière de retraite s'élèvent à 101 millions d'euros au 30 septembre 2019 contre 81 millions d'euros au 30 septembre 2018. Le montant de ces obligations a été déterminé par un actuaire indépendant.

Le tableau suivant détaille le mouvement de la provision relative à ces obligations :

(en millions d'euros)	**Montant**
Au 30 septembre 2018	**81**
Coût des services passés au cours de l'Exercice 2018	6
Effet de l'actualisation	1
Ecarts actuariels	14
Prestations payées	(1)
Au 30 septembre 2019	**101**

Les modifications d'hypothèses actuarielles et effets d'expérience donnent lieu à des écarts actuariels qui sont constatés en *Dotations aux provisions* lors de l'Exercice de leur survenance. L'évaluation actuarielle est calculée à partir d'un certain nombre de paramètres à long terme fournis, révisés et mis à jour annuellement par la Société. Les hypothèses utilisées pour le calcul de la valeur actuarielle des avantages liés à la retraite ont été définies à partir de recommandations fournies par un expert indépendant.

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour les évaluations de 2019 et de 2018 :

	Hypothèses	
	2019	2018
Age de départ à la retraite	**63-65**	63-65
Taux de croissance des salaires	**2,5 % - 3,0 %**	2,5 %
Taux d'actualisation	**0,6 %**	1,5 %
Charges sociales	**44,1 % - 49,6 %**	47,5 % - 50.5 %

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de ces écarts actuariels est basé sur le rendement des obligations AA cotées en zone Euro et ayant une maturité de 10 ans. Aux 30 septembre 2019 et 2018, les hypothèses relatives au taux d'actualisation et au taux de croissance des salaires prennent en compte un taux estimé d'inflation de 2 %.

Le tableau suivant présente l'impact des modifications d'hypothèses et les effets d'expérience au titre de l'Exercice 2019:

(en millions d'euros)	**Ecarts actuariels 2019**
Impact des modifications d'hypothèses démographiques	-
Impact des modifications d'hypothèses financières	**14**
Effets d'expérience	-
Pertes actuarielles	**14**

Les impacts des modifications d'hypothèses démographiques sont basés sur la table de mortalité et la table de turn-over alors que les hypothèses financières sont basées sur le taux de croissance des salaires, le taux d'actualisation et le taux de charges sociales.

Au 30 septembre 2019, une variation positive de 0,25 point du taux d'actualisation entrainerait une baisse de 4 millions d'euros du montant des obligations liées au départ à la retraite des employés, alors qu'une baisse de 0,25 point du taux d'actualisation entraînerait une hausse de 4 millions d'euros du montant des obligations liées au départ à la retraite des employés.

13.2. PROVISION DE LA QUOTE-PART DES CAPITAUX PROPRES NEGATIFS DE SNC VILLAGES NATURE HEBERGEMENTS I ET SNC VILLAGES NATURE EQUIPEMENTS I

Au 30 septembre 2019, comme lors de l'Exercice précédent, les capitaux propres de SNC Villages Nature Hébergements I et SNC Villages Nature Equipements I, entités détenues à 50 % par la Société, sont négatifs. La Société avait comptabilisé une provision cumulée de 33 millions d'euros relative à sa quote-part dans les capitaux propres de ces entités. Pour plus d'informations sur ces deux sociétés, voir la Note 5."Titres de participations".

13.3. AUTRES PROVISIONS

Les autres provisions comprennent des montants correspondant à diverses charges, réclamations et litiges à l'encontre de la Société.

La Société fait l'objet de diverses procédures et réclamations relatives principalement aux opérations d'exploitation dans le cadre de son activité et pour lesquelles la direction a constitué des provisions fondées sur des estimations raisonnables. La direction estime que la conclusion de ces procédures n'engendrera pas de coût supplémentaire significatif pour la Société et qu'il n'y aura pas d'impact significatif sur sa trésorerie ou sur son résultat d'exploitation.

14. DETTES FINANCIERES

Au 30 septembre 2019, il n'y a pas de dettes financières. Elles s'élevaient à 1 million d'euros au 30 septembre 2018, montant correspondant à un découvert bancaire.

15. DETTES ENVERS LES SOCIETES LIEES HORS DETTES FINANCIERES

Les *Dettes envers les sociétés liées* aux 30 septembre 2019 et 2018 sont présentées ci-dessous :

		30 septembre	
(en millions d'euros)	Note	2019	2018
Disney Enterprises, Inc. ("DEI")	15.1	27	24
Euro Disney Corporation	15.2	18	15
Euro Disney Vacances S.A.S.	15.3	24	13
Autres		4	4
		74	56

Les échéances de ces dettes sont inférieures à un an.

15.1. DISNEY ENTERPRISES, INC. "DEI"

Au 30 septembre 2019, ces dettes correspondent principalement aux redevances de licence du dernier trimestre de l'Exercice 2019.

Les redevances de licence correspondent à des sommes versées à DEI conformément au contrat de licence qui permet à la Société d'utiliser les droits de propriété intellectuelle ou industrielle présents ou futurs, détenus par TWDC, qui sont attachés aux attractions et aux autres installations. La Société est également autorisée à vendre des marchandises incorporant des droits de propriété intellectuelle détenus par TWDC. Les redevances de licence sont fonction des produits des activités touristiques du Groupe.

15.2. EURO DISNEY CORPORATION

Euro Disney Corporation facture directement la Société pour les coûts encourus au titre du Contrat de Développement[1].

15.3. EURO DISNEY VACANCES S.A.S.

Cette dette correspond à la trésorerie en provenance de l'entité Euro Disney Vacances S.A.S., conformément à la convention de trésorerie qui la lie avec la Société. Elle porte intérêts à un taux moyen annuel Euribor 3 mois moins 0,50 %. Cependant, au cours de l'Exercice 2019, le taux moyen Euribor 3 mois ayant été inférieur à 0,50 %, aucune charge d'intérêts n'a été constatée.

[1] Correspond au contrat en date du 28 février 1989 entre la Société et TWDC aux termes duquel TWDC fournit à la Société un certain nombre de services techniques et administratifs, dont certains font appel aux compétences Disney ou ne peuvent pas être raisonnablement fournis par des tiers

16. FOURNISSEURS, DETTES SOCIALES ET FISCALES ET AUTRES DETTES

Les postes fournisseurs, dettes sociales et fiscales et autres dettes aux 30 septembre 2019 et 2018 sont présentés ci-dessous :

	30 septembre	
(en millions d'euros)	**2019**	2018
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**234**	204
Dettes sociales	**158**	143
Dettes fiscales autres que la TVA	**19**	16
TVA	**15**	10
Autres dettes	**35**	32
	461 [1]	405 [1]

[1] *Dont charges à payer de 320 millions d'euros au 30 septembre 2019 et de 285 millions d'euros au 30 septembre 2018.*

Au 30 septembre 2019, les *Dettes fournisseurs et comptes rattachés* s'élevant à 234 millions d'euros se composent de 189 millions d'euros de factures non parvenues et de 45 millions d'euros de factures reçues.

Au 30 septembre 2019, le poste *Dettes fiscales autres que la TVA* s'élevant à 19 millions d'euros présenté ci-dessus comprend 17 millions d'euros de dettes dont l'échéance est inférieure à un an et 2 millions d'euros de dettes ayant une échéance supérieure à un an.

Au 30 septembre 2019, le poste *Autres dettes* s'élevant à 35 millions d'euros présenté ci-dessus comprend uniquement des dettes dont l'échéance est inférieure à un an. Aucune autre dette n'a une échéance supérieure à un an.

17. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les *Produits constatés d'avance* comprennent principalement des montants facturés aux visiteurs antérieurement à leur visite, des loyers reçus d'avance sur les terrains donnés en bail à construction à des tiers partenaires immobiliers et les redevances des participants constatées en produits linéairement sur la durée des contrats.

18. RESULTAT D'EXPLOITATION

Le *Résultat d'exploitation* de la Société est constitué de la manière suivante :

		Exercice	
(en millions d'euros)	Note	**2019**	2018
Produits d'exploitation		**2 154**	1 906
Activités des Parcs à Thèmes		***1 077***	*994*
Activités de développement immobilier		***47***	*46*
Prestations intra-groupe et autres produits		***676***	*651*
Autres		***354***	*215*
Charges d'exploitation		**(2 120)**	(1 886)
Charges opérationnelles	18.1	*(1 277)*	*(1 205)*
Autres charges et charges externes	18.2	*(843)*	*(681)*
Résultat d'exploitation		**34**	20

18.1. CHARGES OPERATIONNELLES

Les *Charges opérationnelles* au titre des Exercices 2019 et 2018 sont présentées dans le tableau suivant :

	Exercice		Variation	
(en millions d'euros)	**2019**	2018	Montant	%
Dotations aux amortissements d'exploitation	**122**	112	10	9 %
Redevances de licence	**92**	84	8	10 %
Autres charges opérationnelles	**1 062**	1 009	53	5 %
Charges opérationnelles	**1 277**	1 205	72	6 %

Les *Autres charges opérationnelles* se composent principalement des frais de personnel, du coût de revient de la nourriture, des boissons et des marchandises vendues et d'impôts et taxes.

18.2. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les *Autres achats et charges externes* s'établissent à 843 millions d'euros au titre de l'Exercice 2019 contre 681 millions d'euros pour l'Exercice 2018. Ils correspondent principalement aux charges de sous-traitance, au coût des matières et fournitures non stockées, aux charges d'entretien et réparations, d'études, de prestations de services, aux frais de publicité et relations extérieures, de location et d'honoraires et aux charges de personnel extérieur à l'entreprise.

19. RESULTAT FINANCIER

Le *Résultat financier* au titre des Exercices 2019 et 2018 est présenté dans le tableau suivant :

	Exercice	
(en millions d'euros)	**2019**	2018
Produits financiers :	**29**	204
Reprise d'une provision pour dépréciation des créances sur sociétés liées (Val d'Europe Promotion S.A.S.)	*26*	-
Gains de change	*2*	-
Reprise d'une provision pour dépréciation des titres de participation dans EDLH	-	*195*
Autres	-	*9*
Charges financières :	**(33)**	(34)
Dépréciation des titres de participation.	*(31)*	-
Pertes de change	*(1)*	*(1)*
Dépréciation des créances sur sociétés liées (Val d'Europe Promotion S.A.S.)	-	*(26)*
Intérêts des dettes financières	-	*(3)*
Autres	-	*(4)*
Résultat financier	**(4)**	**170**

Le *Résultat financier* correspond à une charge nette de 4 millions d'euros au titre de l'Exercice 2019 contre un produit net de 170 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les *Produits financiers* d'un montant de 29 millions d'euros sont générés principalement par la reprise de provision pour dépréciation de créances sur Val d'Europe Promotion S.A.S, pour un montant de 26 millions d'euros (voir Note 9. "Créances sur sociétés liées").

Les *Charges financières* s'élèvent à 33 millions d'euros et sont principalement constituées de la dépréciation des titres de participation de la Société dans Val d'Europe Promotion S.A.S. Pour plus d'informations sur cette dépréciation, voir la Note 5. "Titres de participation ".

20. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le *Résultat exceptionnel* de la Société comprend les éléments suivants :

	Exercice	
(en millions d'euros)	**2019**	2018
Mouvements nets des provisions pour risques et autres éléments exceptionnels	(7)	3
Renonciation au paiement des redevances de licence	-	60
	(7)	63

Les mouvements nets des provisions pour risques correspondent principalement à des coûts estimés de divers litiges d'ordre juridique et de réclamations d'ordre administratif.

En novembre 2016, TWDC a accepté de renoncer de manière définitive au paiement de deux années de redevances de licence et de rémunération du gérant, à partir du paiement relatif au quatrième trimestre de l'Exercice 2016. Au titre de l'Exercice 2018, les redevances de licence s'élevaient à 84 millions d'euros, dont 60 millions ont fait l'objet d'une renonciation de paiement au titre des neufs premiers mois de l'Exercice 2018. Il n'y a pas eu de rémunération du gérant au titre de l'Exercice 2018.

21. IMPOT SUR LES SOCIETES / CREDITS D'IMPOTS

Au cours de l'Exercice 2019, aucun impôt sur les sociétés n'a été payé du fait des pertes fiscales reportables indéfiniment de la Société. En conséquence, le taux d'impôt effectif de la Société est nul.

La Société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 33,33 % majoré, le cas échéant, de la contribution sociale de 3,3 %.

La Société a conclu une convention d'intégration fiscale le 25 septembre 2006 avec l'ensemble de ses filiales. La Société s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés et des contributions additionnelles dus par le groupe formé par elle-même et les diverses entités dont elle détient au moins 95 % du capital, en application des articles 223A et suivants du Code Général des Impôts. Cette convention a pris effet à compter de l'Exercice 2006. Au titre de l'Exercice 2019, l'impôt sur les sociétés est nul.

Au 30 septembre 2019, les déficits fiscaux reportables s'élèvent à 2,9 milliards d'euros et peuvent être reportés indéfiniment.

22. ENGAGEMENTS LIES AUX CONTRATS DE LOCATION ET AUTRES ENGAGEMENTS

22.1. CONTRATS DE LOCATION

La Société a conclu des engagements de location, portant principalement sur des immeubles, du matériel informatique, de bureau et des véhicules dont les loyers se sont élevés à 47 millions d'euros au titre des Exercices 2019 et 2018. Les montants minimums d'engagements de location non résiliables se répartissent comme suit au 30 septembre 2019 :

(en millions d'euros)	Montant
2020	22
2021	19
2022	18
2023	17
2024	16
Au-delà	67
	159

22.2. AUTRES ENGAGEMENTS

22.2.1. Passifs éventuels de la Société (hors Villages Nature)

22.2.1.1. Passifs éventuels envers TWDC

Conformément à la Restructuration financière de 1994, la Société s'était engagée à payer à TWDC une rémunération de développement de 183 millions d'euros en un seul versement, sous réserve de certaines conditions, dont le lancement de la construction d'un second parc et l'obtention de l'autorisation de ses prêteurs pour son financement. Cette rémunération correspondait principalement à des coûts supportés par TWDC entre 1990 et 1994 pour la conception et le développement d'un second parc. Au cours de l'Exercice 1994, le développement de celui-ci a finalement été reporté.

Afin d'obtenir les autorisations nécessaires au financement du Parc Walt Disney Studios® de la part de ses prêteurs, auxquels la Société louait en crédit-bail la plupart de ses actifs, TWDC a accepté de modifier en septembre 1999 les termes de paiement de la rémunération de développement pour qu'ils dépendent de plusieurs éléments. Ceux-ci incluaient notamment le remboursement de certains emprunts jusqu'au cours de l'Exercice 2028 et la réalisation d'un résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements supérieur à 473 millions d'euros.

En septembre 2012, dans le cadre du Refinancement de 2012, TWDC a réaffirmé que le paiement de la rémunération de développement était toujours conditionné à la réalisation d'un résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements supérieur à 473 millions d'euros. De plus, TWDC a accepté qu'en aucun cas cette rémunération ne soit exigible avant le 30 octobre 2027, même si le niveau de résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements requis est atteint avant cette date.

Par ailleurs, la Société a pris des engagements dans le cadre de plusieurs contrats à long terme avec TWDC pour un montant de 21 millions d'euros, principalement des contrats de service.

22.2.1.2. Autres passifs éventuels

La Société a pris des engagements dans le cadre de plusieurs contrats à long terme pour un montant de 269 millions d'euros, principalement des contrats de service.

De plus, la Société a accordé des garanties de performance à des partenaires contractuels. La Société pourrait être tenue de payer, en fonction d'éléments futurs, un montant maximum de 3 millions d'euros au titre de ces garanties.

22.2.2. Passifs éventuels relatifs à Villages Nature

Dans le cadre des accords financiers signés en mai 2014 pour la première phase de construction de Villages Nature, la Société a accepté les engagements conditionnels suivants :

- Villages Nature Tourisme S.A.S., la société d'exploitation du projet, loue des équipements, appartements et cottages auprès d'investisseurs externes. La Société a garanti le paiement des loyers dus par Villages Nature Tourisme S.A.S. à des investisseurs institutionnels pour la durée du premier bail. De plus, la Société a garanti le paiement d'une indemnité potentielle à payer par Villages Nature Tourisme S.A.S. à l'un des investisseurs institutionnels dans le cas du non renouvellement d'un bail d'une période initiale de 12 ans relatif aux appartements et cottages. Les passifs éventuels de la Société relatifs à ces garanties s'élèvent à 102 millions d'euros.

- La Société s'est engagée à ce que certaines filiales communes relatives au projet Villages Nature maintiennent un niveau minimum d'avances associés, comme suit :

  Pour les filiales communes en charge de la construction des équipements, appartements et cottages, ce niveau minimum d'avances associés s'élève à 11 millions d'euros. La Société a déjà indirectement financé ces entités pour un montant supérieur à ce niveau minimum. Cet engagement a pris fin suite au remboursement des emprunts externes au cours de l'Exercice 2019.

  Pour Villages Nature Tourisme S.A.S., ce niveau minimum d'avances associés s'élève à 11 millions d'euros. La Société a déjà indirectement financé cette entité pour un montant supérieur à ce niveau minimum. Cet engagement se poursuivra jusqu'à ce que cette entité atteigne un résultat opérationnel positif.

De plus, la société Les Villages Nature de Val d'Europe S.A.S. a conclu un contrat de concession pour la construction et l'exploitation d'un réseau de géothermie. Dans le cadre de ce contrat, Les Villages Nature de Val d'Europe S.A.S. s'est engagée à verser une indemnité en cas de résiliation anticipée. La Société a garanti le paiement de cette indemnité à hauteur de 50 %. Les passifs éventuels de la Société relatifs à cette garantie s'élèvent à 10 millions d'euros.

Enfin, Villages Nature Tourisme S.A.S. s'est engagée a acheter un terrain sur lequel se situe un élevage porcin. Les passifs éventuels de la Société relatifs à cet engagement s'élèvent à 2 millions d'euros.

23. RISQUES DE MARCHE

RISQUE DE TAUX DE CHANGE

Une partie du chiffre d'affaires est réalisée et encaissée en livres sterling. Un renforcement de l'euro par rapport à la livre sterling augmente le prix de la visite du Site pour les visiteurs britanniques et a un impact négatif sur leur fréquentation des parcs à thèmes et des hôtels et le niveau de leurs dépenses par visiteur. Par ailleurs, un affaiblissement du dollar U.S. rendrait les destinations touristiques américaines plus attractives, augmenterait les pressions concurrentielles sur la Société et pourrait potentiellement avoir un impact négatif sur la fréquentation du Site.

Il ne peut être certain que les taux de change resteront stables dans le futur, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur l'exploitation de la Société.

De plus, une partie des actifs et passifs courants sont libellés en devises étrangères. Le débouclement de ces actifs et passifs a lieu généralement quelques mois après leur enregistrement dans les états financiers. La volatilité des cours des devises étrangères par rapport à l'euro peut engendrer, lors du règlement, des différences par rapport au montant de l'actif ou du passif enregistrés, ce qui pourrait avoir un impact sur le résultat.

24. PERSONNEL

L'effectif moyen de la Société se répartit comme suit :

	Exercice	
	2019	2018
Cadres	**2 339**	2 172
Non-cadres	**14 036**	14 214
Total	**16 375**	16 386
Equivalents temps plein	***15 419***	*15 383*

Les frais de personnel encourus au titre de l'Exercice 2019 se sont élevés à 757 millions d'euros.

Pour une description des engagements liés à la retraite des employés, voir Note 3.12. "Engagements en matière de retraite et indemnités assimilées" et Note 13.1. "Indemnités de départ à la retraite".

25. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires pris en charges au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élèvent à 0,5 million d'euros au titre de l'Exercice 2019.